

Paris le 19 août 2009

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Le ministre de l'Éducation nationale,
Porte-parole du gouvernement

à

DGESCO/ GDA
n° 2009- 0092

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames les professeures et Messieurs les professeurs

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale

S/c de Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Lutte contre la propagation de la nouvelle grippe A(H1N1) – Diffusion des
« gestes barrières » dans les classes

Les modes d'apparition des cas de grippe A(H1N1) dans les écoles et les établissements scolaires ont confirmé la grande contagiosité du virus et de ce fait, la nécessité d'adopter des mesures permettant de lutter contre sa propagation.

Il convient de rappeler que la transmission de la grippe A(H1N1) se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :

- par la voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons ;
- par le contact rapproché avec une personne infectée par un virus respiratoire, par exemple lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main ;
- par le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade, comme une poignée de porte.

Pour information

Mesdames et Messieurs les médecins, Conseillers techniques des Recteurs et des IA-DSDEN

Mesdames les infirmières et Messieurs les infirmiers, Conseillers techniques des Recteurs et des IA-DSDEN

Certaines attitudes sont à adopter pour éviter au maximum ces contaminations :

- se laver les mains plusieurs fois par jour, au savon et pendant trente secondes ;
- utiliser un mouchoir jetable pour éternuer ou tousser ;
- jeter immédiatement ce mouchoir à la poubelle et se laver les mains à nouveau.

Ces précautions, que l'on appelle « gestes barrières », constituent une protection de premier ordre contre la propagation du virus.

C'est pourquoi je vous demande de présenter les « gestes barrières » à tous les élèves scolarisés, de la maternelle à la terminale, dans les tout premiers jours de la rentrée scolaire.

Les modalités de cette présentation sont laissées à l'appréciation des directeurs d'école et des chefs d'établissements.

Des affiches et des autocollants reprenant les « gestes barrières » peuvent être commandés gratuitement auprès de l'INPES, à l'adresse Internet <http://www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/commandes/commandes.asp>

Au-delà de ces consignes comportementales, il est essentiel que les élèves et les personnels des établissements aient accès à des installations sanitaires propres et pourvues en produits hygiéniques adaptés : savon liquide, essuie-mains jetables ou souffleries.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Louis Nembrini